

École de Canaules

Compte rendu du conseil d'école n°1 du 8/11/2024

PRÉAMBULE

Ouverture de séance : 18h05, le premier conseil d'école de l'année scolaire 2024-2025 commence, il devrait durer 2h.

Enseignantes :

Aurélie Compan (GS-CP)

Sarah Gineste (CE1-CE2)

SIRP :

Marie Tourel : Présidente du SIRP

Mairie :

Robert Cahu : Maire de Canaules et Argentières

Représentants des parents d'élèves :

Dorothee Baptiste

Marie Gouedard

Ordre du jour

- Résultats des élections et présentation des membres du conseil d'école
- Règlement intérieur du Conseil d'école
- Vote conseil commun des trois écoles du RPI
- Approbation du procès-verbal du conseil d'école précédent
- Effectifs et organisation pédagogique
- Organisation des APC
- Évaluations nationales
- Protocole PHARe et protocole national
- Projets pédagogiques
- Vote du règlement intérieur

- Bilan des exercices d'évacuation incendie et PPMS
- Bilan de la coopérative scolaire
- Services périscolaires
- Accueil et surveillance des élèves
- Travaux et aménagements
- Communication des prochaines dates des Conseils d'école

Bilan des élections des représentants des parents d'élèves

Le vote a été clôturé le vendredi 11 octobre 2024.

Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Votes blancs ou nuls	Voix exprimées	Taux de participation
60	46	3	43	76,67 %

Deux représentants ont été élus : Dorothée Baptiste et Marie Gouedard

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Mme Sarah Gineste, Directrice de l'école de Canaules et enseignante de la classe de CE1-CE2 du RPI.
- Mme Aurélie Compan, enseignante de la classe de GS-CP du RPI.
- M. Robert Cahu, Maire de Canaules.
- Mme Marie Tourel, Présidente du SIRP.
- Mme Dorothée Baptiste, représentante des parents d'élèves.
- Mme Marie Gouedard, représentante des parents d'élèves.

Règlement du conseil d'école

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Vote pour les conseils d'école communs au RPI

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil vote pour les conseils d'école communs au RPI.

Approbation du procès-verbal du conseil d'école précédent

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Le procès-verbal du conseil d'école du 11 juin 2024 est approuvé.

Effectifs et organisation pédagogique

École de Saint-Théodorit : 13 PS / 9 MS = 22 élèves

École de Canaules : Effectif total de 35 élèves

8 GS / 8 CP (1 nouvelle inscription) = 16 élèves 10 CE1 / 9 CE2 = 19 élèves

École de Savignargues : 8 CM1 / 17 CM2 = 25 élèves

Organisation des APC

Aurélie Compan assure les APC, tous les lundis et jeudis de 16h25 à 17h00 à compter du 4 novembre 2024.

Question des représentants des parents d'élèves: Est-ce que les élèves de GS sont concernés par les APC?

Réponse des enseignantes : Les élèves de GS ne sont pas concernés par les APC pour l'instant (réévaluation à la fin de l'année).

Évaluations nationales

Tous les élèves de CP, CE1, CE2 ont passé les évaluations nationales cette année. Les dates de passation : du 9 au 20 septembre 2024. Les familles sont reçues pour faire un retour individuel. Tout s'est bien déroulé.

Les élèves de CP passeront une nouvelle vague d'évaluations en janvier 2025.

Question des représentants des parents d'élèves : Y a-t-il des résultats nationaux pour comparer le niveau des enfants?

Réponse des enseignantes : Les appréciations des résultats se font de manière individuelle.

Programme pHARe et protocole national

Le programme pHARe est un programme de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire mis en place par le MEN.

Les écoles de Savignargues et Canaules participent au programme PHARe et ont bénéficié de formations ces deux dernières années.

Depuis la rentrée 2023, une convention de mise en place de ce programme a été rédigée pour les écoles de Savignargues et de Canaules en lien avec les écoles du bassin du Collège de Lédignan (protocole de traitement des situations d'intimidation et de harcèlement).

Les CE2 participent au premier temps fort de la lutte contre le harcèlement scolaire autour la journée nationale du 7/11.

Projets pédagogiques 2023-2024

• Projets en commun RPI

- Intervention de l'ADATEEP (Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public)
- Rencontre sportive à Canaules (cross au stade de Canaules) avec l'association ACNA

• Projets école de Canaules

- Participation à la semaine du goût (25 au 29 novembre)
- Projet occitan avec sortie scolaire à Anduze .
- Projet Ecole et Cinéma (3 films au Cineplanet à Ales)
- Projet jardin pédagogique
- Bibliothèque
- Cycle piscine (juin 2025) à la piscine de Quissac. Ce projet nécessitera des parents volontaires pour passer l'agrément.

Madame Tourel, représentante du SIRP, précise la possibilité d'obtenir des tarifs négociés avec le transporteur.

- Littérature : participation au prix des incorruptibles (CE1-CE2).

Proposition de Madame Gouedard, représentante des parents d'élèves :

Suite au drame concernant la morsure mortelle d'une habitante de Canaules par un chien, durant l'année 2024, Madame Gouedard (bénévole dans une association canine) propose une intervention/sensibilisation gratuite auprès des élèves sur le risque de morsures.

Le SIRP est d'accord pour une intervention dans le cadre périscolaire.

Les enseignantes prennent note de cette proposition.

Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Bilan des exercices d'évacuation incendie et PPMS

Présentation des nouveaux PPMS (risques majeurs/attentats, intrusion).

PPMS alerte incendie du 03 octobre 2024 :

Tout s'est déroulé dans le calme, la classe est sortie jusqu'au point de ralliement en 48 secondes.

PPMS alerte intrusion du 07 novembre 2024 :

Tout s'est bien déroulé. La notion de « silence absolu » est à travailler avec les élèves.

Il ressort que la porte vitrée de la classe n°1 n'est pas munie de dispositif occultant côté cour.

Une demande de fournitures est réalisée auprès du SIRP concernant deux rideaux et du film occultant pour les portes vitrées des classes.

Bilan de la coopérative scolaire

Au 31/08/2024 : solde créditeur de 2 429,33€.

Résultat année 2023/2024 : + 868,02€ (grâce aux photos et aux cotisations).

Services communautaires

SIRP :

Concernant l'absence de remplacement d'Atsem l'après-midi (classe de GS-CP) :

Pour cette année, les enseignantes de Canaules s'organisent pour garantir la sécurité des élèves. Les enseignantes souhaiteraient que ce point soit réévalué chaque année en fonction des effectifs et des profils de classe.

Les toilettes à l'extérieur du bâtiment restent problématiques pour l'accueil et la surveillance des élèves. Les enseignantes demandent à ce que des solutions soient envisagées dans les années futures.

Concernant l'absence d'ATSEM l'après-midi, le SIRP explique qu'on ne peut pas attendre d'avoir les effectifs pour prévoir l'emploi d'une ATSEM et qu'il y a des choix à faire dans la gestion du budget. La demande des enseignantes sera cependant transmise au conseil.

Remarque du SIRP concernant le ménage des classes : L'employée n'a pas le temps de faire le ménage dans le temps imparti à l'école de Canaules car les classes ne sont pas correctement rangées. L'employée bénéficierait de 2h15 pour la totalité de l'école.

Les enseignantes demandent à ce que leur soient transmis les points à améliorer afin de faciliter le ménage.

Concernant la demande de participation financière de la psychologue scolaire (Mme Chapelier) : De l'ordre de 1€/enfant (préciser le nom de la commune lors du virement).

Le SIRP verse cette participation en janvier chaque année.

Question du SIRP (Madame TOUREL) : L'éducation et l'information à la sexualité est-elle dispensée dans nos écoles? Mme Tourel a interrogé l'ensemble des directeurs d'école sur l'enseignement de l'éducation à la sexualité. Cela fait suite à une demande d'enquête.

Réponse apportée au SIRP : L'éducation à la sexualité se développe à travers les enseignements (QLM, EMC, français et dans le cadre de la vie scolaire). Ces temps sont aussi adaptés aux opportunités fournies par la vie de la classe ou de l'école.

Concernant l'école de Canaules, dispensant des enseignements de niveaux GS-CP-CE1-CE2 (cycle 1 et 2), parmi l'éducation à la sexualité, seule l'éducation à la vie relationnelle et affective est abordée (intimité, hygiène, l'égalité fille garçon, respect, l'engagement pour le bien commun etc.).

Accueil et surveillance des élèves

Chaque jour d'école depuis le début d'année scolaire, en début d'après-midi durant le temps d'accueil de 13h25-13h35, une des deux enseignantes de Canaules restait au portail pour l'accueil des élèves, pendant que la seconde récupérait les enfants (de grande section jusqu'au CE2) ayant mangé à la cantine et étant de retour sur Canaules. En effet, à ce moment là, l'employée du SIRP restait dans le bus (ou à ses abords) afin d'accompagner les élèves y montant pour se rendre dans leurs écoles (Savignargues ; St-Théodorit). Ainsi, l'enseignante assurant le trajet à pieds avec les élèves de Canaules les encadrait seule de l'arrêt de bus jusqu'à l'école.

Le fait de prendre en charge l'ensemble des élèves sur ces trajets (arrêt de bus-école) n'incombe pas aux enseignantes de Canaules. Ce fonctionnement, mis en place de façon compensatoire afin d'assurer la sécurité des élèves (de grande section jusqu'au CE2) posait problème, notamment en termes de responsabilité en cas d'incident.

Le SIRP a pris bonne note de notre demande (mail en date du 4 novembre 2024) concernant la prise en compte de cette problématique. De ce fait, à compter de la date du 5 novembre 2024, l'employée du SIRP conduit les élèves de Canaules de retour de la cantine jusqu'au portail de l'école, puis retourne au bus pour prendre en charge les élèves qui montent à Canaules pour se rendre à St-Théodorit ou Savignargues.

Le SIRP précise que cela entraîne des retards de bus et que les horaires des écoles pourraient être impactés.

Les enseignantes rapportent également qu'il leur arrive d'apporter leur soutien à l'employée du SIRP pour l'accompagnement des élèves (fermeture de marche) jusqu'à leur montée dans le bus, qui peuvent être nombreux à être pris en charge à 12h00. Elles précisent que les élèves ne sont plus sous leur responsabilité.

Travaux et aménagements

Les enseignantes de Canaules remercient la mairie pour les travaux effectués, demandés au dernier conseil d'école et en début d'année scolaire.

Concernant la cour de l'école :

Les trous dans le bitume de la cour principale ont été comblés. Le sol reste cependant déformé par endroit par les racines des arbres. La demande de réalisation de travaux pour sécuriser le sol de la cour de récréation (conseil d'école du 19/10/2023) est, par cette même occasion, renouvelée.

Réponse de la mairie de Canaules : Aucun projet n'est actuellement prévu pour la cour de l'école. La mairie reste dans l'attente du PLU (encore au moins 1 an).

Il existe également la possibilité de réaménager l'école actuelle ou d'en faire construire une nouvelle.

Question des représentants des parents d'élèves à la mairie : Une école simplement pour la commune de Canaules ?

Réponse de la mairie : Pour l'instant, on ne sait pas.

Concernant le temple (utilisation cadre PPMS) :

La porte est difficile à ouvrir de l'extérieur. Le deuxième verrou installé en bas de la porte ne se verrouille pas. De plus, la porte se bloque et aucun dispositif ne permet d'aide à l'ouverture par l'intérieur (poignée).

Une demande de vérification du verrou et de dispositif d'aide à l'ouverture (type poignée) est formulée.

Nouvelles demandes de travaux concernant :

- Prise en compte de la plaque d'égout de la cour principale qui est lisse et glissante en temps de pluie (risque de chute). La mairie évoque la possibilité d'un revêtement antidérapant.
- Installation de dispositifs occultants pour les portes vitrées des classes.
- Questionnement évoqué concernant la protection de la cour des vues extérieures : Il pourrait être pertinent de réfléchir à une éventuelle installation d'un brise vue le long de la grille de la cour principale.

Le SIRP va se renseigner sur les textes et sur l'exposition visuelle des cours.

Décoration de la cour :

Le sol de la cour a été décoré durant les vacances d'octobre 2024 (marelles, jeux, décorations), ce qui plaît beaucoup aux élèves. L'équipe enseignante formule le souhait d'être associée à ce type de projets.

La mairie énonce que le mur de la cour a récemment été repeint en blanc et qu'il peut devenir un support de fresque élaborée avec les enfants.

Les enseignantes prennent note d'un éventuel projet à organiser.

Dossier DTA

Question à la mairie : Quelles sont les modalités de prise en compte de l'amiante prévues suite au Dossier Technique Amiante du 11 juin 2024 ? En effet, il a été repéré des matériaux contenant de l'amiante au niveau des sanitaires de l'école nécessitant une évaluation périodique.

Réponse de la mairie : La mairie va se renseigner afin d'apporter une réponse au prochain conseil d'école.

Communication des prochaines dates des conseils d'école

2ème conseil : le mardi 21 janvier 2025.

3ème conseil : le mardi 10 juin 2025.

Les lieux restent à définir et seront communiqués ultérieurement.

19h55 - Fin du conseil

Signature de la Directrice :

